



# Bulletin communal Commune de Châtonnaye

Numéro 93

Mai 2024

## Sommaire

Convocation à l'Assemblée communale du 22 mai 2024	1
Message du Conseil communal	2
Procès-verbal de l'assemblée communale du 12.12.2023	3-11
Comptes 2023	12-15
Echo du Conseil communal	16-17
Le coin Informations officielles	18-22
Le coin Sociétés	23-28
Le coin Parents-enfants	29-30
Le coin Santé	31-32
Le coin Jeunes talents	33
Le coin Pratique	34-35

## ASSEMBLEE COMMUNALE

### CONVOCAION

Les citoyennes et citoyens de la commune de Châtonnaye sont convoqué-es en assemblée communale ordinaire :

**le 28 mai 2024, à 20h00**

**à la salle A du bâtiment Nucalis**

#### Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 12.12.2023
2. Comptes 2023
  - présentation
  - rapport de l'organe de contrôle
  - préavis de la commission financière
  - approbation
3. Fusion : information
4. Divers

Le Conseil communal



Les documents relatifs aux objets soumis à l'Assemblée communale sont disponibles sur notre site [www.chatonnaye.ch](http://www.chatonnaye.ch) et au bureau communal

## Message du Conseil communal

C'est avec une certaine fierté que je rédige ce message. Les finances communales se portent bien et nous travaillons tous, conseillers communaux, collaborateurs et sociétés locales, à veiller au bien-être de nos citoyennes et citoyens. J'ose penser qu'il fait bon vivre à Châtonnaye.

- *L'optimiste ne refuse jamais de voir le côté négatif des choses ; il refuse simplement de s'attarder dessus.*

**James Alexander Lockhart**

Cette citation reflète parfaitement le résultat financier pour l'année 2023. Alors que le budget prévoyait un déficit de Frs 164'526.98 principalement justifié par l'augmentation des charges liées, nous restions positifs et espérons de bonnes rentrées fiscales pour réduire cette perte. Les charges au niveau de la santé et du social ont été moins élevées que prévu. En rajoutant la dissolution de provisions, les remboursements divers et surtout les recettes du chapitre 9 Finances et impôts, les comptes 2023 bouclent avec un bénéfice de Frs 370'769.91.

Le projet phare qui nous occupe actuellement est relatif à l'aménagement du centre du village. Une demande d'investissement vous sera soumise lors de l'assemblée de décembre.

Par rapport à l'antenne 5G, les travaux devraient débuter en juin. La fibre optique sera installée aussi dans les endroits les plus éloignés du village (exemple jusqu'à la porcherie). Si vous vous rendez à la cabane forestière, vous découvrirez une magnifique balançoire aménagée pour les enfants et nous avons obtenu l'aval du Service des ponts et chaussées pour réduire la limitation de vitesse sur les tronçons de la Route de Payerne (à 60 au lieu de 70) et sur la Route de Fribourg (à 50 au lieu de 60). Le réaménagement du cimetière doit être coordonné en collaboration avec la Paroisse et les importants travaux de rénovation de l'église. Pour terminer, la cyber administration est en place pour le contrôle des habitants. Vous aurez ainsi la possibilité de commander des attestations de domicile en ligne.

En ce qui concerne l'étude de fusion entre Châtonnaye et Torny, les discussions vont bon train. De plus amples informations vous seront communiquées lors de l'assemblée et seront disponibles sur le site internet de la commune.

Autre nouveauté, les communes de Châtonnaye, Torny, Villaz et Villorsonnens se sont unies pour proposer un accueil extra-scolaire durant les vacances. Les parents recevront prochainement un courrier d'information.

La vie est faite de petits bonheurs et malheureusement aussi de moments douloureux. Nos pensées vont à Mme Chantal Ducry, ancienne conseillère communale et à notre ami Charly, M. Charles Ciccaglioni que tout le monde connaissait.

Vous aurez certainement remarqué que nous avons accueilli un nouveau collaborateur au sein de notre équipe technique, M. Théo Vuignier et une nouvelle responsable de notre accueil extra-scolaire, Mme Stéphanie Egger. Nous leur souhaitons d'ores et déjà une cordiale bienvenue et pleine satisfaction dans leur activité professionnelle. Nous profitons de ces quelques lignes pour réitérer nos remerciements à Mme Patricia Loup pour toutes ces années passées à veiller sur nos enfants, à les aider dans leur évolution et leur épanouissement et à leur proposer toutes sortes d'activités variées, aussi bien amusantes qu'épanouissantes.

*Bel été à tous*

Au nom du Conseil communal  
Sandrine Goumaz – Syndique



## Procès-verbal de l'assemblée communale du 12.12.2023

(en attente d'approbation)

---

Mme la Syndique, Sandrine Goumaz, salue cordialement les personnes présentes et souhaite la bienvenue à la commission financière et à son Président M. Fritz Glauser, ainsi qu'à M. Alain Brahier, Conseiller communal, élu en août 2023. Elle tient à souligner la facilité d'intégration, la motivation et la compétence avec lesquelles M. Brahier a pris ses nouvelles fonctions et le remercie pour son engagement.

Mme la Syndique confirme que cette assemblée a été convoquée par annonce dans la Feuille officielle No 47 du 24 novembre 2023, par affichage au pilier public, par publication dans le bulletin communal sur le site [www.chatonnaye.ch](http://www.chatonnaye.ch) et sur l'application iGlâne.

Les membres du Conseil communal présents :

Sandrine Goumaz, Syndique

Jean-Paul Rey, Vice-Syndic

Philippe Bertone, Alain Brahier, Eric Demierre, Jacques Maradan et Guy Vulliemin, Conseillers communaux

Sabrina Papaux, caissière communale

Corinne Pasche, secrétaire communale

Mme la Syndique nomme 1 scrutateur, M. Frédéric Biolley, qui compte la présence de 43 citoyennes et citoyens (majorité absolue 22). Elle déclare l'Assemblée valable et ouvre les débats conformément à l'ordre du jour.

### **Tractanda :**

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 16 mai 2023
2. Budget 2024
  - présentation
  - préavis de la commission financière
  - approbation
3. Crédit d'investissement : rénovation du cimetière
  - présentation
  - préavis de la commission financière
  - approbation
4. Fusion : information
5. Divers

### **1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 16 mai 2023**

Le procès-verbal de l'assemblée du 16 mai 2023 a été publié dans le bulletin communal et sur le site [www.chatonnaye.ch](http://www.chatonnaye.ch). Il n'est donc pas lu.

Il n'y a pas de remarque, Mme la Syndique procède au vote.

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 16 mai 2023 est approuvé à l'unanimité.

### **2. Budget 2024**

#### **Présentation du budget**

M. Philippe Bertone, Conseiller en charge des finances, présente le budget 2024.

Celui-ci montre un excédent de charges de CHF 241'471.56 principalement dû à l'explosion des charges liées et à l'augmentation des charges salariales.

<b>Budget des résultats 2024</b>	<b>Charges</b>	<b>Revenus</b>
0. Administration générale	486 388.29	195 598.50
1. Ordre et sécurité publique, défense	113 287.20	441 00.00
2. Formation	149 6899.10	160 203.04
3. Culture, sport et loisirs	40 245.54	834.00
4. Santé	427 367.95	4 000.00
5. Prévoyance sociale	523 273.50	11 020.00
6. Trafic et télécommunications	187 527.43	14 085.82
7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire	682 817.05	617 613.29
8. Économie publique	11 775.65	349.00
9. Finances et impôts	119 761.00	2 800 067.50
<b>Total</b>	<b>4 089 342.71</b>	<b>3 847 871.15</b>
<b>Excédent</b>	<b>241 471.56</b>	

#### **Administration générale**

Augmentation des charges principalement causée par :

- Augmentation des jetons de présence du Conseil (séances de préparation au projet de fusion)
- Masse salariale augmentée, due à l'inflation
- Engagement d'un employé communal supplémentaire
- Engagement de Mme Micheline Guerry Berchier pour un accompagnement au projet de fusion
- Frais d'entretien (en prévision car frais peu élevés en 2023)
- Pose d'une balançoire à la cabane forestière
- Projet d'aménagement du centre village

#### **Ordre, sécurité publique, défense**

Augmentation principalement causée par les charges liées :

- CSPI et SSF : augmentation des charges

#### **Formation**

Augmentation principalement causée par les charges liées :

- Masse salariale augmentée, due à l'inflation
- Augmentation des élèves

#### **Culture, sport et loisirs**

Augmentation principalement causée par les charges liées :

- Bibliothèque : augmentation de la participation de Frs. 2.-/habitant pour une meilleure rémunération des bénévoles
- Entretien du terrain de sport : à la suite de la mise en faillite de la Société en charge de l'entretien, la facture 2022 n'a pas été envoyée et sera encaissée en 2024 par l'Office des poursuites et faillites.

#### **Santé**

Explosion des charges liées due à l'augmentation des coûts des soins.

#### **Prévoyances sociales**

Principalement charges liées du RSG (Réseau Santé de la Glâne) :

- Augmentation des coûts de fonctionnement
- Engagement d'un coordinateur socio-culturel pour les aînés de la Glâne.

#### **Trafic et télécommunications**

- Engagement d'un nouvel employé communal en collaboration avec Torny
- Augmentation des frais d'entretien pour la balayeuse
- Amortissements planifiés des routes.

**Protection environnement et aménagement du territoire**

Augmentation des charges principalement causée par :

- GAGN : mise en place d'une nouvelle structure
- Entretien des cours d'eau
- Aménagement du cimetière et augmentation des frais d'entretien
- Frais honoraires d'urbanisme pour projet PAD

Augmentation des revenus grâce à la valorisation des sources (la quantité d'eau produite par la Commune est revendue au GAGN). Le montant est budgété mais pas encore confirmé.

**Economie publique**

Augmentation des chargées liées à notre participation à AGR Tourisme Glâne.

**Finances et Impôts**

Prudence dans la planification. Sur la base de l'estimation cantonale, les rentrées d'impôts semblent diminuer. Augmentation des intérêts causés par l'achat du local gendarmerie + renouvellement d'une hypothèque à un taux plus élevé.

M. Bertone souligne l'excellent travail de Sabrina Papaux, caissière communale, et la remercie vivement pour sa collaboration.

**Préavis de la commission financière**

Mme la Syndique demande à M. Fritz Glauser, Président de la Commission financière, de donner lecture du rapport et du préavis.

M. Glauser informe que la commission financière s'est réunie au complet le 20.11.23 afin de procéder à l'examen des finances (en l'absence de M. Loïc Le Borgne, qui a démissionné pour cause de déménagement).

Les auto-contrôles demandés par MCH2 ont été mis en place (double contrôle au niveau de la gestion des impôts et des paiements de salaires, contrôle régulier au niveau de l'inventaire).

La Commission financière remercie M. Bertone et Mme Papaux pour leur excellent travail.

**Budget de fonctionnement :**

La commission constate une augmentation importante des charges liées malgré une gestion rigoureuse.

M. Bertone et Mme Papaux ont présenté le budget et répondu clairement aux questions de la Commission.

Le déficit est considéré comme supportable et sera absorbé par le capital libre.

Au vu du sérieux avec lequel le budget a été préparé, la commission émet un avis favorable et invite l'assemblée à accepter le budget 2024.

Mme la Syndique passe au vote : **le budget est accepté à l'unanimité.**

### 3. Crédit d'investissement

**Présentation**

La demande de crédit concerne la rénovation du cimetière pour un montant de Frs. 80'000.- qui comprend :

- Remplacement de l'étang par une fontaine et pose de pavés
- Déplacement et remise à niveau du colombarium
- Création de plusieurs espaces verts et massifs floraux
- Plantation de quelques arbres et arbustes pour créer des zones d'ombre
- Travaux de sondage pour déceler la provenance des infiltrations d'eau dans les murs de l'église

*M. Michel Emmenegger propose de scinder le colombarium en deux éléments.*

Mme Goumaz tient compte de la remarque.

*M. Michel Emmenegger : est-il prévu que les citoyens, qui, à l'époque, ont mis en place l'étang, participent aux frais ?*

Mme Goumaz admet que cet étang n'a causé que des problèmes, raison pour laquelle elle propose de le remplacer par une fontaine.

*Mme Carmen Gremaud : les urnes autour de l'étang seront-elles déplacées dans le colombarium ?*

Mme Goumaz confirme.

*Mme Catherine Rouiller : est-il prévu de renforcer le mur extérieur lors du déplacement du colombarium ?*

Mme Goumaz informe que le mur a déjà été rénové à l'emplacement prévu pour le colombarium.

*M. Michel Emmenegger : le jardin du souvenir reste-t'il au même endroit ?*

Mme Goumaz confirme

*M. Roland Rey : la fontaine est-elle bien nécessaire ?*

Mme Goumaz répond que la commune souhaite garder un point d'eau qui invite à la détente, le coût total n'est pas très élevé, env. Frs. 5'000.-.

*M. Philippe Dénervaud rend attentif à ne pas planter les arbres trop près des bâtiments.*

Mme la Syndique passe la parole à M. Glauser pour la présentation du préavis.

#### Préavis de la commission financière

La Commission juge l'investissement réfléchi et adéquat. Le montant de Frs. 80'000.- semble supportable. La Commission propose donc à l'assemblée de valider cet investissement et souhaite une collaboration entre la Paroisse et la Commune pour la gestion des travaux.

Au nom de la Commission, M. Glauser adresse de vives félicitations au Conseil communal et à la caissière pour leur excellent travail.

*M. Michel Emmenegger juge la fontaine onéreuse et inutile. Il propose une votation pour cet investissement en supprimant la fontaine du projet.*

*M. Philippe Dénervaud soulève que si le projet se concrétise sans fontaine, une arrivée d'eau pour arroser les fleurs sera indispensable.*

Mme Goumaz signale l'existence d'un robinet près de l'église.

Pour donner suite à ces remarques, M. Philippe Bertone propose de voter le projet avec fontaine et sans fontaine. Mme la Syndique passe donc au vote :

**Pour la suppression de la fontaine : 7 personnes**

**Pour la conservation de la fontaine : 18 personnes**

*Mme Monique Schmid déplore que des personnes qui ne vont ni à l'église, ni aux assemblées de paroisse, prennent part au vote.*

*Mme Vreni Fleuri regrette la décision de réaménager le cimetière alors que l'aménagement avait fait l'objet d'une étude.*

Mme Goumaz répond que l'idée est de rendre plus attrayant le cimetière et redresser le colombarium.

*M. Roland Rey : la suppression de la fontaine aurait pu diminuer les problèmes liés à la présence d'enfants dans l'enceinte de l'église.*

*M. Frédéric Biolley : les Frs. 80'000.- couvrent-ils l'aménagement et les infiltrations d'eau ?*

Mme Goumaz répond qu'il était difficile d'estimer le coût des travaux avant d'effectuer les sondages qui permettront de savoir d'où proviennent ces infiltrations.

M. Frédéric Biolley propose d'assainir en priorité le bâtiment et ensuite faire les aménagements extérieurs. Mme Goumaz confirme que c'est bien dans cet ordre que les travaux sont prévus.

M. Gérald Cotting informe qu'un drainage autour de l'église avait été effectué lors de la pose des pavés.

La parole n'est plus demandée, Mme Goumaz passe donc en votation la demande de crédit d'investissement de Frs. 80'000.- pour mise en route des travaux :

Non : -

Abstention : 3

**Le crédit d'investissement est donc accepté.**

Mme Goumaz prend note des remarques soulevées, relatives au remplacement de l'étang par une fontaine et précise que le Conseil communal en tiendra compte dans les démarches d'assainissement.

Madame la Syndique informe que M. Loïc Le Borgne, membre de la Commission financière a démissionné pour cause de déménagement. L'article 70 de la Loi sur les finances communales stipule que la Commission financière se compose d'au moins 5 membres qui sont élus pour l'Assemblée communale. A l'Assemblée du 6 mai 2021, les membres de la Commission financières ont été élus pour la période législative 2021-2026 et il y avait 6 candidats. Il n'y a donc pas lieu de nommer un nouveau membre.

#### 4. Fusion : information

##### Objectifs

- Répondre au mandat de la population afin de donner suite au résultat du vote consultatif positif (68% pour Châtonnaye et 76% pour Torny)
- Harmonisation, équité et développement des prestations pour tous les citoyennes et citoyens et pour chaque société des 3 villages
- Planification cohérente et dynamique des projets et renforcement de la position sur des projets régionaux

##### Organisation des travaux

Le Comité de pilotage (COPIL) est constitué de :

Sandrine Goumaz, Syndique de Châtonnaye

Fabien Reinhard, Syndic de Torny

Micheline Guerry-Berchier, Cheffe de projet

Stéphanie Jan, Secrétaire COPIL

##### Groupes de travail

Groupes de travail	Châtonnaye	Torny
Autorités, administration, législation	Sandrine Goumaz Jean-Paul Rey	Fabien Reinhard Chantal Trimaille
Finances	Philippe Bertone	Fabien Reinhard
Ecole – social	Sandrine Goumaz Jacques Maradan	Chantal Trimaille Alicia Perroud
Infrastructures, bâtiments, énergie, environnement	Eric Demierre Jean-Paul Rey	Gérald Clément Roland Sallin
Aménagement du territoire, PC, forêts, feu	Philippe Bertone Alain Brahier	Pauline Robatel Gérald Clément
Eau potable, eaux usées, parchets, déchetterie	Jean-Paul Rey Guy Vulliemin	Pierre-Alain Toffel Alicia Perroud

##### Procédure

Analyse des éléments de chaque commune et projection en vue d'une fusion.

Simuler l'éventuelle future fusion afin que les citoyennes et citoyens puissent voter en connaissance de cause.

### Calendrier

Août à janvier 2024 : inventaire

Février à mai 2024 : groupes de travail et comité de pilotage

Juin à novembre 2024 : rapport et convention avec consultation des services de l'Etat

Décembre 2024 : signature de la convention et publication

Janvier 2025 : séance d'information

9 février 2025 : votation

1<sup>er</sup> janvier 2026 : entrée en vigueur

### Communication

La population sera régulièrement informée par les réseaux habituels de communication (bulletins communaux, I-Glâne, flyers, assemblées communales, site internet, séances d'information sans oublier Syndique, Syndic et Conseillères, Conseiller communaux toujours prêts à répondre à vos questions).

*M. Roland Rey : quel/quelle Syndic/Syndique sacrifie son poste en cas de fusion ?*

Mme Goumaz répond que le sujet n'a pas encore été abordé à ce stade du projet.

## 5. Divers

Mme la Syndique passe la parole à chaque Conseiller pour communiquer des informations relatives à leur dicastère :

### **Eric Demierre**

**Installation d'une balançoire double à la Cabane forestière** : travaux prévus début 2024. La demande concernant l'installation d'une tyrolienne a été refusée car une installation de ce type dans le milieu forestier est interdite.

**Stand de tir** : infiltration d'eau dans les murs causée par une pièce sanitaire défectueuse dans la cuisine. Démontage de la cuisine, asséchage et remontage de la cuisine. Crépis extérieur prévus au printemps 2024. Coût : Frs. 15'000.- pris en charge par l'assurance.

### **Panneaux photovoltaïques**

Depuis leurs installations en 2022, la consommation est de 21'000 kWh, alors qu'il était prévu une consommation de 25'000 kWh et 30% d'autoconsommation.

Amélioration prévue en 2024 avec réglage de la pompe à chaleur et du Wifi pour la connexion des onduleurs.

### **Alain Brahier**

#### **Eclairage public**

Le remplacement des luminaires par des LED est terminé, excepté 5 luminaires à l'Impasse de la Planche aux Veaux qui ne sont pas réglables à distance. En attente du matériel pour procéder à leur remplacement.

Pour respecter les prescriptions cantonales, il est obligatoire de mettre en place une extinction nocturne complète ou dynamique.

Décision du Conseil communal d'appliquer l'éclairage dynamique à 10% de 23 heures à 5 heures afin de diminuer la pollution lumineuse en garantissant une luminosité minimale pour la sécurité de tous. Les intersections et passages piétons restent éclairés à 50%.

### **Jacques Maradan**

#### **Avenir Centre Village**

Pour donner suite au crédit d'investissement octroyé par l'Assemblée de commune, une étude a été effectuée concernant :

- Rénovation et améliorations des infrastructures communales
  - Aménagement des parcelles communales au centre du village
- Mobilité (Concept Valtraloc pour traversée de la localité, mise en conformité des arrêts de bus, accès au futur quartier Pré Terrapon, mobilité douce et parking)
- Concept énergie

Le groupe de travail élargi est représenté par les Conseillers communaux Jacques Maradan, Eric Demierre, Jean-Paul Rey, ainsi que par Jacques Agustoni, Artefact Urbanisme Sàrl, André Lehmann, Effiteam Sàrl - concept énergie, Olivier Conus, Directeur des écoles et par des représentants des sociétés utilisatrices de la salle communale.

Une présentation publique des 2 projets retenus est prévue le vendredi 19 janvier et le samedi 20 janvier 2024.



*M. Jacques Pittet demande si la Commune de Torny a été consultée.*

M. Maradan répond que l'invitation sera également envoyée aux habitants de Torny. Aucuns travaux d'aménagement ne seront entrepris avant la décision de fusion mais cela permettra déjà à la Commune de Châtonnaye de se déterminer sur le développement du village.

#### **Guy Vulliemmin**

##### **Collecte et recyclage du polystyrène (Sagex) par l'entreprise Swisspor**

Les 1638 kg de Sagex récupérés de janvier à novembre 2023 prouvent que la demande était bien réelle.

**Tri du verre par couleur** : nécessite moins de traitement pour la fabrication de nouvelles bouteilles, donc le produit de la vente est meilleur.

Des déchets inappropriés sont régulièrement retrouvés dans les bennes (entre 10 et 15 kg à chaque ouverture). Ceux-ci nécessitent un point de fusion plus élevé que le verre traditionnel et pénalisent la valorisation du produit.

M. Vulliemmin termine en remerciant chacune et chacun de respecter les consignes du personnel.

*Mme Vreni Fleury : d'où provient cette quantité de Sagex ?*

M. Vulliemmin répond que le Sagex provient principalement des emballages de colis. Swisspor les recycle en plaques d'isolation pour la construction.

#### **Jean-Paul Rey**

##### **EMB (Epuraton Moyenne Broye)**

Projet de régionalisation de l'épuration moyenne Broye avec la construction d'une nouvelle STEP à Lucens. Crédit d'investissement accepté : 79 millions.

La Commune de Châtonnaye est bien représentée avec Jean-Paul Rey au comité de direction, Eric Demierre, délégué au conseil intercommunal et Guy Vulliemmin, membre de la commission financière.

L'enquête est terminée : aucune opposition concernant le crédit de construction de la STEP, 5 oppositions levées concernant les réseaux.

#### Coût

Suite au retrait de l'entreprise Cremo et à divers imprévus, la demande de crédit définitif a été redimensionnée (estimation des coûts hors TVA) :

Coût de l'ouvrage : 62,2 millions

Divers et imprévus : 3,5 millions

Honoraires et frais annexes : 7,6 millions

Total brut : 73,3 millions

Subventions estimées à 14,3 millions

#### Echéancier :

Février 2024 : début des travaux

Avril 2024 : demande de crédit pour réseaux (17 millions pour le démantèlement de 3 STEP et le raccordement à la STEP de Lucens). L'attribution des travaux du réseau sera divisé en 5 lots.

Juin 2026 : Raccordement des STEP

*Mme Joëlle Plancherel s'inquiète d'un éventuel dépassement de budget*

M. Rey indique que le crédit a été prévu au plus proche de la réalité – sur 70% de soumissions rentrées.

Toutes les charges de l'EMB (frais exploitation et frais financiers) seront réparties selon la clé de répartition votée : 80% charges polluatives et 20% de charges hydrauliques. Chaque commune recevra sa facture. Les seuls coûts non maîtrisés seront l'augmentation du coût de la vie, de l'énergie et des taux hypothécaires.

*M. Jacques Pittet : qui contrôle les factures ?*

M. Rey indique que l'EMB a engagé un bureau d'aide aux maîtres d'œuvre pour contrôler et approuver les factures.

*M. Laurent Knöpfli : qu'en est-il de la STEP de Châtonnaye ?*

M. Rey indique qu'elle sera démantelée. L'étude pour réutiliser ces bassins de rétention a démontré que ce n'était pas valable.

*M. Roland Rey demande si ces travaux sont réellement nécessaires ?*

M. Rey indique que la STEP arrive au maximum de sa durée de vie. Pour répondre aux exigences sur le traitement des eaux et micropolluants, nous sommes contraints de payer Frs. 9.-/habitant (env. Frs. 250'000.-/année). Avec la nouvelle STEP, cette contribution sera supprimée.

*Mme Claudine Le Borgne : le coût du démantèlement est-il compris dans le prix ?*

M. Rey répond par l'affirmative mais relève que la taxe d'épuration est actuellement très basse, elle s'élèvera à Frs. 143.-/équivalent habitant pour l'EMB.

*Mme Joëlle Plancherel : quelle est la raison d'implanter l'installation en contrebas ?*

M. Rey informe que 70 à 80% de la charge provient de villages en amont de Lucens. La Broye n'a que peu de dénivellé donc insuffisant pour l'épuration quel que soit l'endroit. Il fallait également trouver un terrain qui n'était pas en zone agricole car une demande de changement de zone est longue et très compliquée.

*Mme Vreni Fleury : que fait l'entreprise Crema avec ses eaux usées ?*

M. Rey indique que l'entreprise a fermé son site de Lucens.

### **Sandrine Goumaz**

**Urgences médicales** : informations relatives au bon comportement à avoir afin de soutenir le désengorgement des urgences de l'HFR.

**Concept Senior+** : Toutes les Communes fribourgeoises doivent définir les besoins des personnes de 65 ans et plus. Le concept est en cours de finalisation.

Mesures régionales pour 2024 : Création d'une commission régionale, organisation de rencontres, plateforme informatique et brochure, développement de la vie sociale, culturelle et communautaire, engagement d'une assistante sociale pour le district.

Mesures communales pour 2024 en plus des mesures déjà en place : prévoir un système de ramassage des déchets à domicile pour les personnes à mobilité réduite, analyser la possibilité de développer l'offre de logements protégés, installer des bancs publics.

Mme Goumaz en profite pour remercier Mesdames Geneviève Gillon et Denise Pittet qui organisent tous les mois des activités pour le Groupement des Aînés de notre commune.

**Fibre optique** : À la suite de la séance d'information publique présentée par la société FttH, les contrats ont été envoyés aux personnes intéressées. Les travaux auront lieu de mars à juin 2024 pour une mise en service prévue dès juillet 2024.

*M. Philippe Déneraud s'étonne de ne pas avoir reçu de courrier, peut-être dû à l'éloignement de sa maison.*

M. Bertone l'informe que des solutions seront trouvées avec FttH pour les terrains qui ne sont pas raccordés. Mme Goumaz prendra contact avec FttH afin d'avoir des précisions.

### **Mme Goumaz renseigne les dossiers qui seront traités prochainement :**

- Cyberadministration – démarche administrative en ligne concernant les formalités relatives au contrôle des habitants
- Limitation de la vitesse dans le village (route de Payerne et route de Fribourg) : projet en cours d'élaboration
- Arrêt de bus : projet de construire un nouvel arrêt sur la route de Villarimboud
- Accueil extra-scolaire durant les vacances scolaires mis en place dès l'automne 2024, en collaboration avec les Communes de Tornay, Villaz et Villorsonnens.

### **Questions :**

*M. Fritz Glauser demande une réduction de vitesse sur le tronçon haut du village – terrain de foot.*

Le Conseil communal en prend note - cela pourrait être ajouté à la demande relative aux tronçons route de Payerne et route de Fribourg.

*M. Marcel Gremaud regrette que le radar pédagogique ne soit pas utilisé sur la route de Villarimboud.*

Mme la Syndique prend acte. Le radar pédagogique sera posé dans les prochains jours.

*Mme Lydia Plancherel informe que les dates de lotos ne sont pas indiquées sur le site internet.*  
Mme Goumaz informe que le nécessaire sera fait.

*M. Michel Emmenegger souhaite des nouvelles du dossier relatif à l'implantation de l'antenne 5G.*  
Mme Goumaz indique que le permis a été délivré (le 03.07.23) mais que depuis nous sommes sans nouvelle.  
M. Rey ajoute que la loi octroie un délai de 2 ans pour débiter les travaux.

La parole n'est plus demandée, Mme Goumaz relève à quel point les sociétés locales s'investissent pour proposer un choix varié d'activités tout au long de l'année et les remercie pour leur active participation à la vie villageoise.

Mme Goumaz remercie les membres de l'assemblée pour leur présence, pour les décisions prises ce soir et pour la confiance accordée. Elle invite chacune et chacun au verre de l'amitié offert au Restaurant de la Croix Blanche.

M. Jean-Paul Rey, Vice-Syndic, tient, au nom de ses collègues, à féliciter Mme la Syndique pour avoir parfaitement conduit sa première assemblée et l'encourage pour la suite de son mandat.

L'assemblée se termine à 21h40.

Au nom du Conseil communal

La Syndique :  
Sandrine Goumaz

La Secrétaire :  
Corinne Pasche

**876 habitants au 31.12.2023**

69 Arrivées  
7 Naissances  
5 Décès  
92 Départs

## Comptes 2023

Le détail des comptes est disponible sur notre site internet : [www.chatonnaye.ch](http://www.chatonnaye.ch) ou au bureau communal

	Comptes 2023		Budget 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>Administration générale</b>	<b>482 226.61</b>	<b>206 298.58</b>	<b>442 335.52</b>	<b>189 618.50</b>
Législatif et exécutif	82 967.03		74 122.23	
Service généraux	399 259.58	206 298.58	368 213.29	189 618.50
<b>Ordre et sécurité publics, défense</b>	<b>143 193.21</b>	<b>88 163.85</b>	<b>103 064.78</b>	<b>37 724.60</b>
Questions juridiques	46 617.40	3 547.70	46 953.55	3 900.00
Service du feu	50 813.73	40 626.90	52 973.78	33 824.60
Défense	45 762.08	43 989.25	3 137.45	
<b>Formation</b>	<b>1 421 350.99</b>	<b>207 422.69</b>	<b>1 396 099.43</b>	<b>138 872.59</b>
Scolarité obligatoires	1 290 423.69	207 422.69	1 267 897.03	138 872.59
Ecoles spécialisées	122 525.35		119 202.40	
Formation professionnelle initiale	8 401.95		9 000.00	
<b>Culture, sport, loisirs</b>	<b>53 995.24</b>	<b>834.00</b>	<b>42 813.74</b>	<b>834.00</b>
Culture, autres	18 347.75		18 250.00	
Sport et loisirs	35 647.49	834.00	24 563.74	834.00
<b>Santé</b>	<b>388 532.25</b>	<b>2 745.10</b>	<b>419 721.90</b>	<b>4 000.00</b>
Hôpitaux, EMS	251 044.30		273 964.65	
Soins ambulatoires	132 364.55		139 757.25	
Prévention	5 123.40	2 745.10	6 000.00	4 000.00
<b>Prévoyances sociale</b>	<b>401 399.91</b>	<b>6 671.80</b>	<b>432 165.00</b>	<b>11 000.00</b>
Invalidité	241 192.45		239 987.50	
Vieillesse et survivants	2 604.00	1 018.80	3 000.00	1 000.00
Famille et jeunesse	87 523.91	5 653.00	96 266.45	10 000.00
Chômage	16 354.00		16 100.00	
Aide sociale et domaine de l'asile	53 725.55		76 811.05	
<b>Trafic et télécommunications</b>	<b>160 107.28</b>	<b>10 938.23</b>	<b>161 137.40</b>	<b>14 085.83</b>
Circulation routière	108 202.28	10 938.23	107 140.40	
Transports publics	51 905.00		53 997.00	

<b>Protection environnement et aménagement du territoire</b>	<b>736 284.63</b>	<b>703 581.83</b>	<b>671 579.92</b>	<b>610 384.69</b>
Approvisionnement en eau	241 513.87	241 513.87	131 344.87	131 344.87
Traitement des eaux usées	194 301.09	194 301.09	207 115.76	207 115.76
Gestion des déchets	236 801.94	234 905.63	261 725.01	246 263.35
Aménagements	34 863.09	23 984.83	41 345.94	23 984.83
Lutte contre pollution environnement	3 091.50		2 170.00	
Protection de l'environnement et autres	10 379.56	4 811.26	11 905.59	
Aménagement du territoire	15 333.58	4 065.15	15 972.75	1 675.88
<b>Economique publique</b>	<b>10 292.48</b>	<b>249.00</b>	<b>9 800.80</b>	<b>349.00</b>
Agriculture	1 200.00	200.00	1 300.00	300.00
Sylviculture	3 178.00	49.00	2 600.00	49.00
Tourisme	5 914.48		5 900.80	
<b>Finances et impôts</b>	<b>96 590.59</b>	<b>3 037 3 838.02</b>	<b>98 155.85</b>	<b>2 605 478.15</b>
Impôts	5 635.40	2 476 337.57	5 200.00	2 140 346.00
Péréquation financière intercommunale		291 484.00		291 484.00
Part aux recettes sans affectations	1 704.30	68 170.70	2 000.00	65 733.15
Administration de la fortune et dette	89 250.89	33 630.35	90 955.85	28 315.00
Redistribution		248.20		100.00
Postes non ventilables		167 967.20		79 500.00
<b>Total</b>	<b>3 893 973.19</b>	<b>4 264 743.10</b>	<b>3 776 874.34</b>	<b>3 612 347.36</b>
<b>Excédent / Perte</b>		<b>370 769.91</b>	<b>164 526.98</b>	

## Investissements 2023

	Comptes 2023		Budget 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>Administration générale</b>	<b>50 994.58</b>		<b>70 000.00</b>	
Crédit étude centre village	50 994.58		70 000.00	
<b>Formation</b>		<b>9 348.40</b>		
Subvention investissement cantonal		9 348.40		
<b>Trafic et télécommunications</b>	<b>99 025.85</b>		<b>98 000.00</b>	
Eclairage public	99 025.85		98 000.00	
<b>Finances et impôts</b>	<b>9 348.40</b>	<b>150 020.43</b>		
Report au bilan des produits d'investissement	9 348.40			
Report au bilan des charges d'investissement		150 020.43		
<b>Total</b>	<b>159 368.83</b>	<b>159 368.83</b>	<b>168 000.00</b>	

## Bilans comparés

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>1 ACTIFS</b>	<b>11 435 590.29</b>	<b>11 154 147.75</b>
<b>10 PATRIMOINE FINANCIER</b>	<b>3 403 636.64</b>	<b>2 923 302.22</b>
<b>100 Disponibilités et placements à court terme</b>	<b>1 561 690.47</b>	<b>1 078 903.45</b>
1000 Caisse	685.25	406.80
1001 Poste	975 503.64	550 253.43
1002 Banque	585 501.58	528 243.22
<b>101 Créances</b>	<b>1 268 367.62</b>	<b>1 296 281.07</b>
1010 Créances résultant de livraisons de prestations	338 768.03	260 020.58
1011 Comptes courants avec tiers	175 469.82	331 586.19
1012 Créances fiscales	754 129.77	704 674.30
<b>104 Actifs de régularisation</b>	<b>113 239.75</b>	<b>87 778.90</b>
1040 Charges de personnel	731.05	
1041 Charges de biens, services et autres	5 666.75	55 828.90
1042 Impôts (natuzre 40)	66 568.85	31 950.00
1044 Charges financières	40 273.10	
<b>108 Immobilisations corporelles PF</b>	<b>460 338.80</b>	<b>460 338.80</b>
1084 Bâtiment PF - ancienne gendarmerie	460 338.80	460 338.80
<b>14 PATRIMOINE ADMINISTRATIF</b>	<b>8 031 953.65</b>	<b>8 230 845.53</b>
<b>140 Immobilisations corporelles PA</b>	<b>7 936 887.97</b>	<b>8 178 725.73</b>
1400 Terrains PA	113 372.00	113 372.00
1401 Routes et voies de communications PA	866 764.15	805 195.53
1402 Aménagement des cours d'eau PA	355 287.46	385 580.40
1403 Autres ouvrages de génie civil PA	1 384 835.06	1 423 961.33
1404 Bâtiments PA	5 106 008.77	5 323 957.28
1406 Biens meubles PA	110 620.53	126 659.19
<b>142 Immobilisations incorporelles PA</b>	<b>75 105.68</b>	<b>32 159.80</b>
1429 Autres immobilisations incorporelles PA	75 105.68	32 159.80
<b>145 Participations, capital social PA</b>	<b>19 960.00</b>	<b>19 960.00</b>
14540 Capital-actions SAIDF	19 960.00	19 960.00

## Bilans comparés

	2023	2022
<b>2 PASSIF</b>	<b>11 435 590.29</b>	<b>11 154 147.75</b>
<b>20 Capitaux de tiers</b>	<b>6 794 712.94</b>	<b>6 911 676.21</b>
<b>200 Engagements courants</b>	<b>218 973.48</b>	<b>122 376.30</b>
2000 Créanciers	207 655.59	110 406.30
2002 Impôts et TVA	-2.11	
2006 Dépôts et cautions	11 320.00	11 970.00
<b>204 Passifs de régularisation</b>	<b>185 332.65</b>	<b>84 328.63</b>
2040 Charges du personnel (nature 30)	4 239.10	2 540.00
2041 Charges de biens, services et autres charges	181 093.55	81 788.63
<b>206 Engagements financiers à long terme</b>	<b>6 390 406.81</b>	<b>6 601 839.73</b>
<b>2064 Emprunt</b>	<b>5 313 800.00</b>	<b>5 455 070.00</b>
<b>2068 Subventions invest. inscrites au passif</b>	<b>1 076 606.81</b>	<b>1 146 769.73</b>
<b>208 Provisions à long terme</b>		<b>103 131.55</b>
<b>29 Capital propre</b>	<b>4 640 877.35</b>	<b>4 242 471.54</b>
<b>290 Financement spéciaux enregistrés sous capital propre</b>	<b>1 537 708.78</b>	<b>1 401 247.98</b>
<b>295 Réserve liée au retraitement (intro. MCH2)</b>	<b>1 122 982.50</b>	<b>1 232 596.65</b>
<b>299 Excédent ou découvert du bilan</b>	<b>1 980 186.07</b>	<b>1 608 626.91</b>
<b>2990 Résultat annuel</b>	<b>370 769.91</b>	<b>203 109.36</b>
2999 Résultats cumulés des années précédentes	1 609 416.16	1 405 517.55

Pour vos déchets de gazon, contacter  
l'administration communale :  
Nous vous indiquerons le nom d'un agriculteur  
qui accepte vos déchets



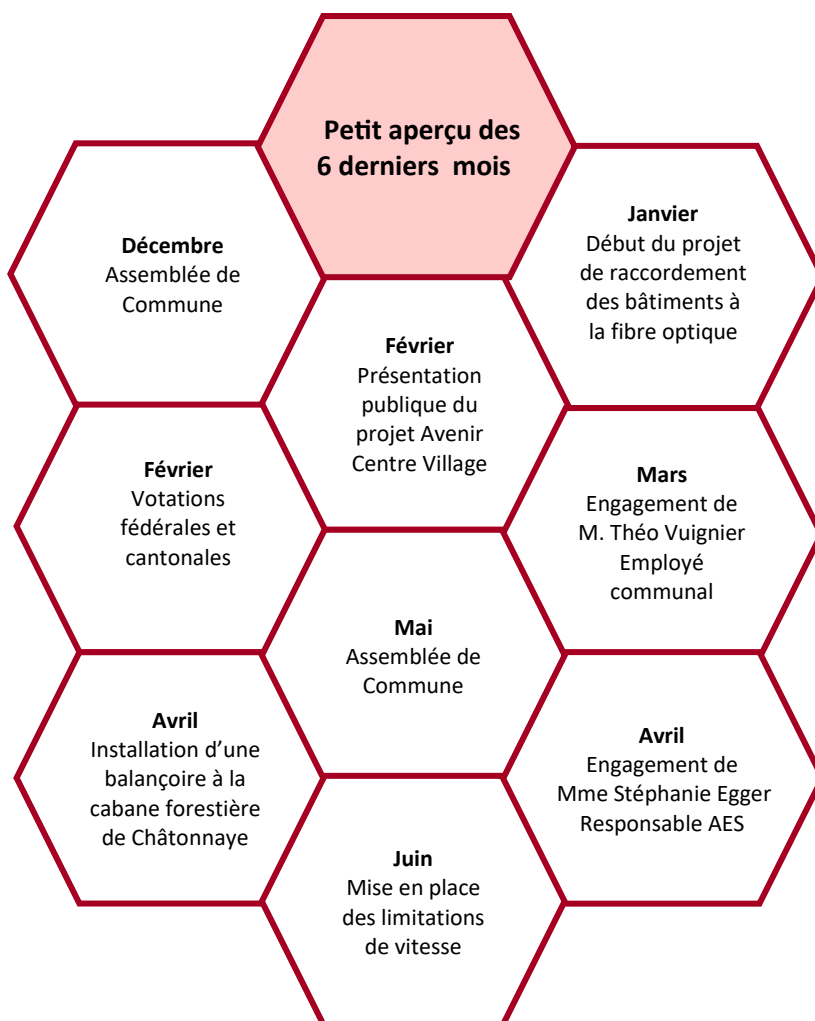
## Activités du Conseil Communal

### Participation aux séances

ACF	Association des Communes fribourgeoises
AES	Accueil extra-scolaire
AGR	Association des Communes de la Glâne
ART	Association Romont Tourisme
CO	Cycle d'orientation de la Glâne
COSEDEC	Coopérative romande de sensibilisation à la gestion des déchets
EMB	Epuration Moyenne Broye
ESI	Entente sociale
Fusion	Groupes de travail par dicastère
GAGN	Association pour l'approvisionnement des eaux Villaz, Torny, Châtonnaye
RSG	Réseau santé de la Glâne
Secours Sud	Association des pompiers et ambulances Sud Fribourgeois
SLPP	Service logopédie scolaire
USL	Union des sociétés locales

Commissions :

Air-Pro Glâne	Finances	Seniors +
Avenir Centre Village	Fusion	STEP
Curatelles	Glâne Farzin	Tourisme & Patrimoine
Déchetterie	Petite enfance	Transports
Energie		





## Police des constructions

**Christophe Freymond**

Parcelle 72 - Impasse des Cerisiers 6  
Installation d'un cabanon de jardin  
Permis d'utiliser délivré le 13 novembre 2023

**Crausaz Fabienne et Ruchat Jean-Marc**

Parcelle 119 - Impasse de Chaffeirus 22  
Changement du système de chauffage. Pose d'une PAC air-eau  
Permis d'utiliser délivré le 13 novembre 2023

**Monney Josiane**

Parcelle 122 - Impasse de Chaffeirus 15  
Changement du système de chauffage et pose d'une PAC  
Permis d'utiliser délivré le 13 novembre 2023

**Amiguet Eric et Anne**

Parcelle 69 – Route du Pré Terrapon 69  
Construction d'une piscine extérieure non chauffée  
Permis de construire délivré le 27 novembre 2023

**Kemenang Alain et Kenle Momo Anastasie Joëlle**

Parcelle 70 - Route du Pré Terrapon 75  
Aménagement d'un mur Terramur  
Permis de construire délivré le 11 décembre 2023

**Leutwiler Marco et Barbier Leutwiler Geneviève**

Parcelle 84 - Impasse des Rosiers 5  
Installation de 29.29 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques en toiture  
Autorisation délivrée le 08 janvier 2024

**Guillod Anthony**

Parcelle 128 – Route de Villarimboud 17  
Changement de chauffage et pose d'une PAC air-eau avec split  
Permis d'utiliser délivré le 12 février 2024

**Ferreira da Rocha Soares Mario et Ferreira Rodrigues Carla**

Parcelle 107 – Impasse de la Planche-aux-Veaux 9b  
Construction d'un mur de soutènement et d'un cabanon de jardin. Adaptation des aménagements extérieurs  
Permis de construire délivré le 26 février 2024

**Litaïem Mounir et Masotti Chantal**

Parcelle 518 – Route de Romont 7  
Rénovation de la façade et remplacement des tuiles  
Permis de construire délivré le 26 février 2024

**SI Châtonnaye**

Parcelle 45 – Chemin de la Poste 2  
Création d'un ascenseur extérieur  
Permis délivré le 11 mars 2024

**Mauron Philippe et Marie-Cécile**

Parcelle 106 - Impasse de la Planche-aux-Veaux 7  
Installation 50m<sup>2</sup> de panneaux solaires photovoltaïques en toiture  
Autorisation délivrée le 22 avril 2024

## LE COIN INFORMATIONS OFFICIELLES

### **Théo Vuignier –Agent d’exploitation au service de la voirie**

Bonjour, je m’appelle Théo Vuignier. J’ai 21 ans, je suis né à Lausanne en 2002 et j’habite Romont depuis ma naissance. J’ai effectué un apprentissage au sein de la commune de Romont durant 3 ans et obtenu mon CFC d’Agent d’exploitation en juillet 2023.



Je suis un grand amoureux du sport en général et particulièrement du hockey sur glace que je pratique en 1<sup>ère</sup> ligue au sein du HC Prilly.

Après le CO, je suis parti une année en stage linguistique à Cornwall en Ontario (partie anglophone du Canada). J’étais scolarisé dans un établissement public où j’ai suivi le programme de scolarité obligatoire et j’ai profité de mes loisirs pour pratiquer mon sport favori.

Aujourd’hui je suis heureux de participer à l’embellissement et l’entretien de la commune de Châtonnaye et pouvoir travailler en collaboration avec mes collègues afin de donner le meilleur aux habitants et futurs habitants de la Commune.



#### **Vitesse autorisée**

Notre demande pour limiter la vitesse a été acceptée par le Canton :



sur la route de Fribourg



sur la route de Payerne

La procédure est donc en cours et la mise en place sera effectuée dans le courant de l’été.



### **Cabane forestière**

*Un petit aperçu des balançoires nouvellement installées, qui vont faire le bonheur des enfants*





Adresse :  
Commune de Villaz  
Route de la Gare 14  
1690 Villaz-st-Pierre

## Information sur la qualité de l'eau potable dans le réseau

Conformément à l'article 5 de l'ordonnance du DFI du 16 décembre 2016 sur l'eau potable, toute personne exploitant des infrastructures d'eau potable pour la redistribution est tenue d'informer les consommateurs, au moins une fois dans l'année et de manière exhaustive, concernant la qualité de l'eau potable. L'information ci-dessous concerne l'eau distribuée par le réseau du Groupement d'adduction d'eau de la Glâne Nord (GAGN), durant la période du 01.01.2023 au 31.12.2023.

### Qualité microbiologique et chimique :

84 échantillons ont été prélevés dans le réseau de distribution à divers moments de l'année et à divers endroits alimentés par le groupement. Toutes les analyses répondaient aux exigences légales de point de vue chimique et microbiologique.

Les résultats des analyses peuvent être consultés sur demande.

### Dureté totale de l'eau :

La dureté totale de l'eau varie de 28 à 37 °F (degrés français) pour l'eau provenant des sources et des puits. En fonction du mélange des eaux de sources et des réseaux tiers (Romont, Montagny), ainsi que selon la période de l'année, la dureté totale dans le réseau varie de 28 à 37°F (degrés français).

### Teneur en nitrate :

La teneur en nitrate varie entre 1 et 40 mg/l pour l'eau provenant des sources et des puits. En fonction du mélange des eaux de sources et des réseaux tiers (Romont, Montagny), ainsi que selon la période de l'année, la teneur en nitrate dans le réseau varie entre 6 et 30 mg/l. La tolérance légale est de 40 mg/l.

### Provenance de l'eau :

L'approvisionnement en eau se fait par plusieurs captages (*La Côte* à Lussy, *Macconnens* et *Bolossa* à Villarimboud, *Rialet* et *Les Noutes* à Middel et *Praly* à Grandsivaz/Corserey), ainsi que par les puits *Au Bois* et *En Cudré* (Villaz-St-Pierre) et *Grand-Marais* (Torny-le-Grand).

Le groupement bénéficie également de liaisons avec les réseaux d'eau potable de Romont et de Montagny via des chambres de raccordement.

### Traitement :

Les captages *La Côte*, *Macconnens*, *Rialet* et *Les Noutes*, et *Bolossa* disposent chacun d'une installation de traitement UV. L'eau des captages *Praly* n'est pas traitée, tout comme l'eau des puits *Au Bois* et *En Cudré*. L'eau en provenance de Romont est aussi traitée par ultraviolet au sein de son réseau. L'eau des ressources de Montagny n'est en revanche pas traitée.

### Adresse pour renseignements complémentaires :

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de l'Administration communale en charge de la distribution d'eau potable.



Groupement d'adduction  
d'eau de la Glâne nord

## Eau potable – Evitez le gaspillage



Depuis plusieurs années déjà, des périodes de sécheresse se sont succédées, tant par des moments de grandes chaleurs, tant par des saisons avec peu de neige et de précipitations. De par cette situation, les sources ont nettement diminué et ont quelques difficultés à se renflouer afin de retrouver leur débit normal.

En parallèle, le GAGN constate une consommation d'eau qui augmente régulièrement, ce qui requiert une production supplémentaire et cette dernière doit être complétée par une fourniture hors GAGN avec la charge financière qui s'y réfère. Dans le même sens, l'impact des changements climatiques nous amène inévitablement à une réflexion.

Dans ce contexte, le GAGN désire rendre attentif les citoyens quant à leurs habitudes de consommation. Il est important de modérer son utilisation journalière sans abuser inutilement de ce précieux bien et cela encore plus spécialement en période de sécheresse. Pour cela, nous nous permettons de dispenser quelques conseils pour économiser facilement l'eau et ainsi préserver cette ressource vitale.

### *Ainsi, vous pouvez en extérieur :*

- ✚ Raccorder vos chéneaux à une cuve : l'eau de pluie pourra servir pour arroser les plantes ou nettoyer votre terrasse
- ✚ Ne pas laver les voitures exagérément
- ✚ Préférer un arrosage le matin ou le soir afin d'éviter l'évaporation ; préférer un système de goutte à goutte, plus économe qu'un jet, ou arroser moins souvent, mais davantage
- ✚ Ne pas arroser le gazon. Quand il fait sec, il devient jaune. Aux premières pluies, il redevient vert.



### *Dans la salle de bain, vous pouvez :*

- ✚ Préférer une douche (60 à 80 litres) à un bain (150 à 200 litres)
- ✚ Fermer votre robinet pendant la toilette, le brossage de dents, le rasage ... 3 minutes d'eau qui s'écoule... c'est au minimum 18 litres d'eau gaspillée !

### *Remplissage des piscines :*

- ✚ Le remplissage peut s'effectuer lors de périodes pluvieuses
- ✚ Effectuer le remplissage en soirée ou pendant la nuit



Différents moyens techniques sont également à disposition pour diminuer la consommation tels que les limiteurs de débit à poser sur les robinets, des systèmes économiques de chasses d'eau, l'acquisition d'appareils à consommation d'eau réduite avec des programmes économiques, ou encore l'enclenchement des appareils lorsqu'ils sont complètement remplis.

Tous ces conseils peuvent devenir des réflexes qui, à long terme, profiteront à notre système écologique.

Le GAGN vous remercie de votre compréhension et compte sur votre vigilance.



## LE BRUIT

### En Suisse, il n'existe pas de définition claire de l'atteinte à la tranquillité

L'article 684 du code civil (CC) dispose simplement que « le propriétaire est tenu, dans l'exercice de son droit, [...] de s'abstenir de tout excès au détriment de la propriété du voisin. »

En particulier, sont interdits « la pollution de l'air, les mauvaises odeurs, le bruit, les vibrations, les rayonnements ou la privation de lumière ou d'ensoleillement qui ont un effet dommageable et qui excèdent les limites de la tolérance ».

Certains bruits acceptés la journée ne sont pas admissibles durant les périodes dites de repos. Il s'agit notamment de:

- toutes les nuisances sonores inadaptées: tonte du gazon, bricolage, ménage, musique, etc.
- les cris, vociférations, appels et sonneries
- les claquements de porte

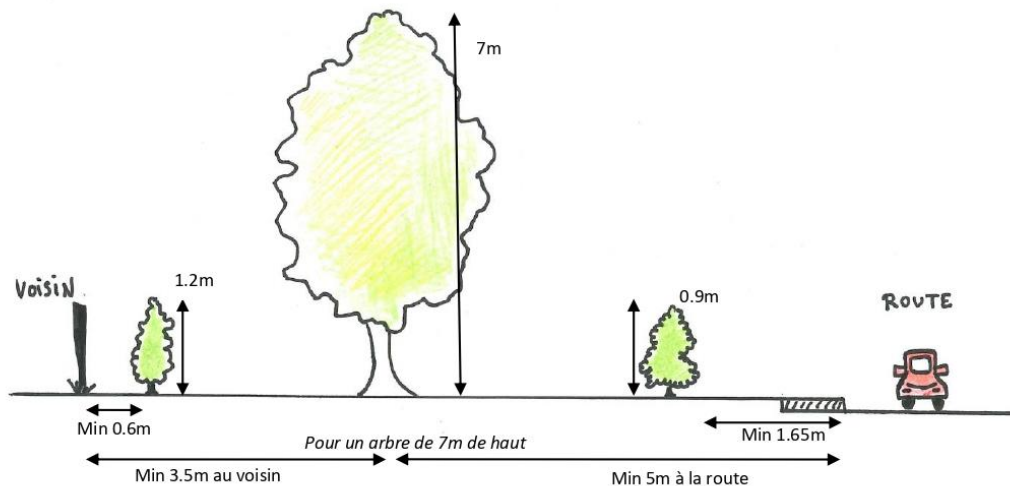
### Horaires de repos en Suisse

The graphic features three circular clock icons. The first clock has a crescent moon icon and a green shaded area from 10 PM to 6 AM. The second clock has a sun icon and a green shaded area from 12 PM to 1 PM. The third clock has a thinking face icon and a green shaded area covering the entire clock face. A green checkmark icon is in the top right corner.

<b>Repos nocturne</b> De 22 à 6 heures	<b>Repos de midi</b> De 12 à 13 heures	<b>Dimanche et jours fériés</b> Toute la journée
---	---	---

## Règlementations et distances de plantation

### Canton de Fribourg



Distance minimum exigée	pour des buissons	pour un arbre de 7m de hauteur
...du fond voisin	0.6 m (hauteur max 1.2 m)	3.5 m
...d'une route* (de la chaussée)	1.65 m (hauteur max 0.9 m)	3.5 m
...d'une parcelle agricole	0.6 m (hauteur max 1.2 m)	3.5 m

\*Sauf route cantonales et routes communales de première classe (cf. RLrou Art.10)

#### Art. 45 - Restrictions dans les plantations (CCS 687, 688) – Distance et hauteur

La hauteur des plantations, tels les arbres, arbustes et buissons, situées à moins de 10 mètres de la ligne séparative doit être inférieure au double de la distance séparant la ligne séparative du lieu d'implantation des végétaux.

Lorsque le fonds voisin est une vigne, les plantations doivent être d'une hauteur inférieure à la distance séparant ledit fonds du lieu de leur implantation.

La distance se calcule du centre du pied de la plante perpendiculairement au point de la ligne séparative le plus rapproché. Lorsque la plantation est située sur un terrain en pente, le niveau déterminant pour le calcul de la hauteur autorisée est celui du terrain en limite.

#### Art. 58 - Clôtures (CCS 697) – Haies vives

A moins d'entente entre les propriétaires voisins, la haie vive n'est plantée qu'à 60 centimètres de la ligne séparative des fonds. Si elle doit servir de clôture entre deux pâturages, elle peut être plantée dans l'alignement des bornes.

La haie vive ne peut excéder 120 centimètres de hauteur après la tonte, qui doit s'effectuer au moins tous les deux ans ou, si la haie sépare deux pâturages, tous les quatre ans.

Le voisin ou la voisine a toujours le droit d'élaguer les branches de la haie qui avancent sur son fonds.

La législation sur la mobilité demeure réservée pour les haies vives qui bordent les routes publiques.

## LE COIN SOCIETE

### A vos agendas

#### **Concert**

**14 juin**  
**Torny-le-Petit**

Organisation :  
Les Zéphyrus avec participation  
de l'Eveil musical

#### **Tir en campagne**

**24-25-26 mai**  
**Châtonnaye**

Organisation :  
Société de Tir

#### **Souper de soutien**

**11 novembre**  
**Châtonnaye**

Organisation :  
FC Châtonnaye-Middes

#### **EchOberFest**

**5 octobre**  
**Châtonnaye**

Organisation :  
L'Echo des Roches

#### **Concert de la Fête des rois**

**5 janvier 2025**  
**Eglise de Châtonnaye**

Organisation : Chœur Mixte  
Ste Anne et St-Nicolas



Renseignements et inscriptions

Mail : [Eveilmusicalenglane@bluewin.ch](mailto:Eveilmusicalenglane@bluewin.ch)  
Site internet : [www.fanfare-chatonnaye.ch](http://www.fanfare-chatonnaye.ch)



## Fanfare l'Echo des Roches 🎵

[www.fanfare-chatonnaye.ch](http://www.fanfare-chatonnaye.ch)

### 🎵 nos prochains concerts et Fêtes :

- 4 et 5 mai 2024, Fête des Musiques, à Orsonnens
- 5 octobre 2024, l'EchOberFest & son Marché, à Châtonnaye



## Envie de jouer 🎵

Notre Ecole de musique donne des cours :

- éveil musical, dès l'âge de 4 ans
- instrument, enfant dès 7 ans

\* Contact : David Portmann, 079 912 72 41

✉ [info@fanfare-chatonnaye.ch](mailto:info@fanfare-chatonnaye.ch)



### 🎵 En 2025, l'Echo des Roches fêtera ses 75 ans !

Pour nos festivités et pour relater ces 75 ans d'histoire, nous avons besoin de vous pour mettre sur pied une

#### Exposition - Souvenirs

Si vous possédez des documents, photos, articles de journaux, etc, MERCI de prendre contact avec

- Élisabeth Dougoud au 079 / 792.35.65





**Marchon Jean-Marie**  
 Chemin du Grand-Rain 22  
 1553 Châttonnaye  
 TÉLÉPHONE 079 546 83 74  
 MAIL jamm@bluewin.ch

- Quoi ? 🎤 Un chœur d'enfants, 🎧 de jeunes
- Qui ? 😊 Les enfants, les jeunes dès la 2H
- Où ? 📍 A la nouvelle école de Châttonnaye, salle ȳ
- Quand ? 🎵 Tous les mardis, 📅 dès le 5 septembre 2023
  - 🕒 De la 2H à la 6H, 🕒 de 16h30 à 17h30
  - 👍 Dès la 7H, 🕒 de 16h45 à 17h45



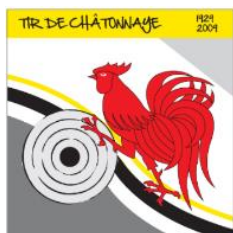
- Avec qui ? 🏠 Marchon Jean-Marie
- Combien ? 💰 Gratuit / 😊 Prévoir une petite vente durant l'année
- Renseignements ? 📞 079 546 83 74 ou 📧 jamm@bluewin.ch

- Prestations :**
- 31.05 Tutticanti, Wünnewel-Flamat
  - 15h30 Concert libre Singinsel A
  - 16h45 Prestation devant jury Sankt-Jakob
  - 19h00 Prestation Atelier « Berger des lumières »
  - 14.06 Concert avec l'Eveil musical Eglise Torny-le-Petit 19h30
  - 29.06 Concert à La Roche



Marchon Jean-Marie	079 546 83 74	jamm@bluewin.ch	CH76 0900 0000 1747 1537 2
--------------------	---------------	-----------------	----------------------------





## Société de tir Châtonnaye

### Tir obligatoire au stand de tir de Châtonnaye

23.08.2024

Horaire : 18h00 – 19h30

### Tir en campagne 2024

Organisé par Romont / Pistolet à la Montagne-de-Lussy

#### Horaire des tirs 300 m et 25 m :

24.05.2024

Horaire : 16h00 – 20h00

Dès 18h30 sanglier à la broche avec accompagnement chasse

25.05.2024

Horaire : 10h00 – 12h00 / 13h45 – 19h30

Sandre, jambon de la borne, entrecôte

#### Horaire des tirs anticipés :

25m : 17.05.2024

Horaire : 18h00 à 20h00

300 m : 18.05.2024

Horaire : 17h30 – 19h30



## HORAIRES D'OUVERTURE

**MARDI 18h00-19h30**

**MERCREDI 13h00-14h00**

**SAMEDI 09h30-11h00**

*Aux mille et un livres*  
- BIBLIOTHÈQUE DE CHÂTONNAYE -

Jours fériés : fermé

Vacances scolaires : uniquement le samedi

Vacances d'été : horaire spécial selon avis

*Horaires consultables sur les sites internet  
des communes de Châtonnaye et Torny*



**FC Châtonnaye / Middel**  
Case Postale 6  
1553 Châtonnaye  
fchatonnayemiddel@hotmail.com  
fchatonnayemiddel.ch

*Président*  
Olivier Conus  
*Resp. technique*  
Freddy Reinhard  
*Sponsoring*  
Michaël Gaberell

*Resp. juniors*  
David Faehndrich  
*Finances*  
Alain Kemenang

*Infrastructures*  
André Sottaz  
*Manifestations*  
Vincent Schrago

## Tu as envie de jouer au football ?

Le FC Châtonnaye/Middel offre la possibilité de pratiquer le football pour tous les enfants, de 9 à 19 ans. Ces jeunes se trouvent dans les catégories « Juniors A » à « Juniors E » et font partie du groupement juniors ViViMaMiCha. Les juniors s'entraînent à Châtonnaye, Middel, Villarimboud, Villaz-St-Pierre ou Massonnens selon les effectifs et les équipes du groupement.

Pour tous les enfants qui n'ont pas encore commencé le football il y a la possibilité de s'inscrire à l'école de football (juniors F). Ceci s'adresse à tous les enfants **de 2<sup>H</sup> à 4<sup>H</sup>**. L'entraînement a lieu, en principe, le mardi soir de 18h15 à 19h30 à Middel dès la rentrée. Huit tournois, quatre en automne et quatre au printemps, permettent à ces jeunes sportifs de se mesurer à d'autres équipes. Ces tournois se déroulent le samedi matin, deux fois par mois, et comptent cinq à six matchs pour chaque équipe. La participation à d'autres événements, comme la journée de clôture Glâne-Veveyse ou le Mémorial Sekulic, complète la saison.

Pour essayer, des chaussures de sport suffisent. Si cela te plaît, des chaussures de foot et des protège-tibias seront indispensables.

Pour plus de détails :

[www.fchatonnayemiddel.ch](http://www.fchatonnayemiddel.ch) ou David Faehndrich (resp. juniors) 079 708 62 46



**SAVE THE DATE !**  
**Souper de soutien : 09.11.2024**



## La Société de gym de Châtonnaye (SGC)

### SOS nous avons besoin d'aide !

- Afin de renforcer son équipe, **le groupe agrès C1 à C5 recherche pour la rentrée 2024-2025 une monitrice/un moniteur**. Rémunération à la leçon. Nous formons volontiers.
- **Le comité recherche urgemment 1-2 personnes** afin de renforcer son équipe actuelle et permettre de poursuivre les activités de la société dans de bonnes conditions. Pour la pérennité de la SGC !

Parent de gymnaste, gymnaste adulte ou toute autre personne intéressée par l'un de ces postes, n'hésitez pas à nous contacter !

### Passeport vacances 2024 – Break Dance

Nous proposons notre activité « Break Dance » pour les enfants lors du prochain passeport vacances, le **12 août 2024**, de 09h00 à 11h30. N'hésitez pas à venir découvrir cette activité et passer un bon moment ! Inscriptions via le passeport vacances.

**Mesdames, Messieurs, jeunes et moins jeunes venez tenter l'expérience et aidez-nous à faire vivre cette société !  
N'hésitez pas à venir tester 2 cours sans engagement.**

Toutes les infos sur notre site : [www.gymchatonnaye.ch](http://www.gymchatonnaye.ch) Tous nos cours sont mixtes !

LUNDI	Agrès* C2 à C5	17h25 – 19h05
	Fitness – renforcement musculaire /HIIT (dès 15 ans)	19h10 – 20h10
MARDI	Parents-enfants dès 2 ans	09h00 – 10h00
	Gym Jeunesse (1H à 4H)	15h30 – 16h45
	Break Dance (dès la 5H, CO et après)	18h30 – 19h30
MERCREDI	Gym douce (adultes et séniors)	14h00 – 15h00
JEUDI	Pilate (dès 15 ans)	20h15 – 21h15
VENDREDI	Agrès* C3 à C5	17h25 – 19h15
SAMEDI	Agrès* C1 - C2	08h45 – 10h15

\*cours sur inscription uniquement : [agres.chatonnaye@gmail.com](mailto:agres.chatonnaye@gmail.com)

### INFOS

Contact : Marie-Noëlle Bugnon

Tél. : 079 874 43 06

Email : [presidence@gymchatonnaye.ch](mailto:presidence@gymchatonnaye.ch)

## LE COIN PARENTS-ENFANTS



« NOUS RECHERCHONS  
DE NOUVEAUX·ELLES  
ACCUEILLANT·E·S ! »

Pour répondre à une demande d'accueil d'enfants en progression constante, nous recherchons de nouveaux·elles accueillant·e·s dynamique·s et motivé·e·s ayant envie de s'investir dans cette activité enrichissante.



### Vous avez

- Envie d'exercer une activité enrichissante et passionnante auprès d'enfants, à votre domicile ?
- Envie de contribuer au développement des enfants confiés ?
- Une bonne connaissance de la langue française.

### Nous vous offrons

- Un travail à votre domicile (3 jours par semaine minimum)
- Un accompagnement et un soutien professionnel
- Une formation obligatoire et reconnue
- Un salaire horaire en fonction des heures d'accueil
- Une rémunération garantie en fonction des heures de travail et une couverture sociale légale



« JE VAIS OÙ QUAND  
MES PARENTS  
TRAVAILLENT ? »

Etes-vous à la recherche d'une solution vous permettant de concilier vie professionnelle et vie familiale ? Depuis sa création en 1997, notre Association porte une attention toute particulière au bien-être de l'enfant placé.



### Notre structure d'accueil familial de jour vous offre:


- Un mode de garde familial et sécurisant au domicile d'un·e accueillant·e sélectionné·e avec soin
- Un accueil individualisé respectant le rythme de l'enfant

- Un accompagnement par des accueillant·e·s au bénéfice d'une formation
- Une souplesse au niveau des horaires de placement
- Une facturation à l'heure et un tarif adapté à votre revenu.

ENVIE D'EN SAVOIR PLUS ?  
CONTACTEZ-NOUS OU  
ÉCRIVEZ-NOUS

 [www.accueildejourglane.ch](http://www.accueildejourglane.ch)

 [info@accueilglane.ch](mailto:info@accueilglane.ch)

 +41 26 652 52 38

 Avenue Gérard-Clerc 6  
CH-1680 Romont



# 12 au 17 août 2024



## Inscription et choix des activités

- ✓ du 15 avril au 19 mai 2024
- ✓ en ligne: [www.pass-vac-glâne.ch](http://www.pass-vac-glâne.ch)
- ✓ consulter la marche à suivre



## Libretto à disposition

- ✓ dès le 15 avril 2024
- ✓ à Romont, Grand-Rue 18, chez Histoire de ...
- ✓ version numérique sur notre site



## Bourse aux places restantes

- ✓ du 5 au 7 juin 2024, 1er arrivé, 1er servi
- ✓ en ligne: [www.pass-vac-glâne.ch](http://www.pass-vac-glâne.ch)
- ✓ CHF 7.- par 1/2 journée

*Viens t'amuser !*



*Tu peux faire à deux !*

*Choisis selon tes préférences !*

## Prix du passeport

**CHF 60.- par enfant pour 7 à 8 activités**

Pour tous les enfants de 6 à 16 ans (âge au 31.07.24) et résidant en Glâne.



## BESOIN D'AIDE ?



077 421 59 75

Permanence  
17 & 19 avril / 8h - 15h  
25 avril / 15h - 20h



[pvglâne@gmail.com](mailto:pvglâne@gmail.com)



[www.pass-vac-glâne.ch](http://www.pass-vac-glâne.ch)

## LE COIN SANTE



Les associations regroupées au sein des Ligues de santé du canton de Fribourg assurent, sur mandat de l'Etat, des prestations médico-sociales, de soutien et de prévention en faveur des malades concernés et leurs proches. Nous consultons à domicile ou dans nos antennes à Fribourg, Châtel-St-Denis, Cugy, Guin, Morat et au Centre de santé du Sud fribourgeois à Billens et à Riaz.

	<p><b>Ligue fribourgeoise contre le cancer</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil et soutien psychosocial aux personnes malades et à leurs proches</li> <li>• Soutien à la réinsertion professionnelle (job-coaching)</li> <li>• Activités d'information et de prévention</li> <li>• Registre des tumeurs : récolte et enregistrement de tous les cas de cancers du canton, analyse statistique</li> </ul> <p>026.426.02.90 – <a href="mailto:info@liguecancer-fr.ch">info@liguecancer-fr.ch</a> – <a href="http://www.liguecancer-fr.ch">www.liguecancer-fr.ch</a></p>
	<p><b>Dépistage du cancer Fribourg</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mammographie de dépistage pour toutes les femmes dès 50 ans</li> <li>• Dépistage du cancer du côlon pour les femmes et les hommes dès 50 ans</li> <li>• Informations sur la prévention et le dépistage du cancer du sein et du côlon</li> </ul> <p>026 425 54 00 – <a href="mailto:depistage@liguecancer-fr.ch">depistage@liguecancer-fr.ch</a> – <a href="http://www.liguecancer-fr.ch">www.liguecancer-fr.ch</a></p>
	<p><b>Équipe mobile de soins palliatifs Voltigo</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soins palliatifs spécialisés</li> <li>• Conseil, soutien et orientation pour les personnes concernées par une situation de maladie grave</li> <li>• Assistance 24/7 aux personnes accompagnées et à leurs proches</li> <li>• Formation de professionnels et de bénévoles</li> </ul> <p>026 426 00 00 – <a href="mailto:voltigo@liguecancer-fr.ch">voltigo@liguecancer-fr.ch</a> – <a href="http://www.liguecancer-fr.ch">www.liguecancer-fr.ch</a></p>
	<p><b>diabètefribourg</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultations infirmières spécialisées en diabétologie pour enfants et adultes</li> <li>• Soins spécifiques de pieds de diabétiques</li> <li>• Consultations diététiques</li> <li>• Vente de matériel spécialisé</li> <li>• Formation de professionnels des domaines scolaires et de la santé</li> <li>• Activités d'information et de prévention</li> </ul> <p>026 426 02 80 – <a href="mailto:info@diabetefribourg.ch">info@diabetefribourg.ch</a> – <a href="http://www.diabetefribourg.ch">www.diabetefribourg.ch</a></p>
	<p><b>Ligue pulmonaire fribourgeoise</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultations infirmières et suivi ambulatoire des affections pulmonaires</li> <li>• Permanence 24/7 sans rendez-vous</li> <li>• Instruction, location et vente d'appareils respiratoires</li> <li>• Dépistage de la tuberculose et enquêtes d'entourage</li> <li>• Formation de professionnels de santé</li> <li>• Activités d'information et de prévention</li> </ul> <p>026 426 02 70 – <a href="mailto:info@liguepulmonaire-fr.ch">info@liguepulmonaire-fr.ch</a> – <a href="http://www.liguepulmonaire-fr.ch">www.liguepulmonaire-fr.ch</a></p>
	<p><b>CIPRET Fribourg</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aide à l'arrêt du tabac et campagnes de prévention</li> </ul> <p>026 425 54 10 – <a href="mailto:info@cipretfribourg.ch">info@cipretfribourg.ch</a> – <a href="http://www.cipretfribourg.ch/">www.cipretfribourg.ch/</a></p>



## Réseau Santé de la Glâne

**Route de l'Eglise 29, 1681 Billens**

### Obtenir un conseil parents – enfants, familles :

026 565 01 16

026 321 48 70

[puericulture@sante-glane.ch](mailto:puericulture@sante-glane.ch)

[contact@educationfamiliale.ch](mailto:contact@educationfamiliale.ch)

### Commander un repas à domicile :

Contactez directement votre commune de domicile

### Profiter du traitement de mon linge :

026 565 00 00

[www.sante-glane.ch/hotellerie](http://www.sante-glane.ch/hotellerie)

### Bénéficier de l'aide ou de soins à domicile

Permanence téléphonique

026 565 00 01

Horaires : 7h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

En dehors, laissez un message sur le répondeur.

[asdg@sante-glane.ch](mailto:asdg@sante-glane.ch)

### Demander une indemnité pour proche aidant-e

026 565 01 00

Horaires : 7h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

[asdg@sante-glane.ch](mailto:asdg@sante-glane.ch)

**Formulaire de demande d'indemnité forfaitaire** à télécharger :

<https://www.sante-glane.ch/a-domicile>

### S'inscrire au foyer de jour :

026 565 00 00

Horaire : 8h00 – 11h30 et 13h30-17h00

Uniquement en semaine.

[RSG@sante-glane.ch](mailto:RSG@sante-glane.ch)

### Demander un court séjour et/ou s'inscrire dans un EMS

026 565 00 00

Horaires : 8h00 – 11h30 et 13h30-17h00 en semaine

[RSG@sante-glane.ch](mailto:RSG@sante-glane.ch)

Vos demandes et appels seront transmis directement à l'infirmière de liaison qui coordonne la disponibilité des lits en Glâne.



## LE COIN JEUNES TALENTS

### Concours national de solistes et quatuors d'instruments de cuivre et percussion



Félicitations!

#### **Audrey Goumaz**

- Championne suisse junior de cuivres
- Championne suisse junior d'alto

#### **Nathan Goumaz**

- Champion suisse cadet d'euphonium
- 3<sup>ème</sup> à la finale cadet cuivre
- Champion fribourgeois de cuivre, catégorie 3



## LE COIN PRATIQUE

# NOUVEAU: les bouteilles de lait en PET appartiennent elles aussi à la collecte des bouteilles à boissons en PET

L'industrie laitière passe progressivement du PE (polyéthylène) au PET. Pendant cette phase de transition, les deux matériaux sont en circulation.

Repérer le logo:



### Bouteilles à boissons en PET

Toutes les bouteilles portant ce logo peuvent être déposées dans la collecte séparée pour les bouteilles à boissons en PET.

Les nouvelles bouteilles de lait en PET peuvent être **transparentes ou blanches**.

### Bouteilles en plastique en PE (polyéthylène)

Les bouteilles portant ce logo ou ne portant pas d'indication de recyclage **ne doivent pas être collectées avec le PET**. Elles doivent toujours être déposées dans la collecte séparée pour bouteilles en plastique.



## Bon à savoir!

Le lait ou les produits laitiers qui sont désormais vendus dans des bouteilles en PET portent également ce logo.

Plus d'informations:  
[petrecycling.ch/lait](http://petrecycling.ch/lait)



## HORAIRES D'OUVERTURE

### Administration communale

026 658 12 37

[commune@chatonnaye.ch](mailto:commune@chatonnaye.ch)

**Lundi** 13h30 - 18h30 - **Jeudi** : 08h00 – 11h30  
ou sur rendez-vous

### Service des finances

026 658 12 37

[caisse@chatonnaye.ch](mailto:caisse@chatonnaye.ch)

**Lundi** 13h30 - 18h30 - **Jeudi** : 08h00 – 11h30

### Contrôle des habitants

026 658 12 37

[habitants@chatonnaye.ch](mailto:habitants@chatonnaye.ch)

**Lundi** 13h30 - 18h30  
ou sur rendez-vous

### Déchetterie

Chemin de la Chaussy 5

**Mardi** 17h00 – 19h30

**Jeudi** 17h00 – 19h30

**Samedi** 08h30 - 11h30

Fermeture du portail à 19h20 et 11h20

